

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 16/06/2017

Présents :

Nicole BARD, Pascal DESROUSSEAUX, Marie-Christine DESROUSSEAUX, Laurence LAMALLE. Anne LAUGIER, Claude MARMIER, Aurelio VICQUERY.

Absente excusée : Martine CATERINO.

Secrétaire de séance : Claude MARMIER.

Séance ouverte à 20 h 00.

1/ REGLEMENT DU COLUMBARIUM :

Un règlement a été établi par les soins de Nicole BARD pour le fonctionnement du columbarium. Le règlement du columbarium est fixé par arrêté du Maire.

2/ DON de l'ASPBO :

La commune a reçu de la part de l'ASPBO un don d'un montant de 1 705,36 € correspondant au règlement de travaux de réfection de la stalle et du banc de l'église, dont le montant avait été avancé par la commune. Après acceptation de ce don par le Conseil, l'opération sera inscrite au budget, et le règlement des factures des entrepreneurs effectué. Accepté à l'unanimité.

3/ LIQUIDATION DE L'ACTIF/PASSIF CDC – TCM

Le 23 juin la CDC dans son conseil a finalisé la liquidation des biens des communes suite au rattachement à TCM. TCM reprendra à son compte l'actif (biens) et le passif (dettes, emprunts) de la CDC. Les biens propres des communes retournent aux communes. L'actif du budget de la MARPA est inséré dans un budget annexe de TCM, l'emprunt pour la maison médicale, l'emprunt de la ZAC d'Estissac sont repris en compte par TCM. L'excédent de trésorerie sera réparti au prorata des 9 communes. Les communes de Bercenay, Chenegy et Neuville seront chacune créditée d'un montant total de 8121€, l'excédent des 6 autres communes sera reversée à Troyes Champagne Métropole (8121€). Accepté à l'unanimité.

4/ DELIBERATIONS MODIFICATIVES SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Nous avons « hérité » de la CDC le panneau d'informations constitué de deux vitrines placées devant la mairie, ainsi que de la carte IGN incluse à l'intérieur. Il est nécessaire d'ouvrir des crédits au chapitre 041 pour un montant de 1 000€. Accepté à l'unanimité.

5/ TCM – GROUPEMENT DE COMMANDE TELEPHONIE FIXE ET INTERNET

Notre commune s'est vu proposer, ainsi qu'à toutes les communes faisant partie de Troyes Champagne Métropole, la possibilité de bénéficier d'un groupement de commandes auprès des opérateurs de téléphonie, afin de réduire le coût des abonnements internet et téléphonie. Nous validons d'un commun accord la demande de regroupement.

6/ TRAVAUX AU LAVOIR :

Sur l'incitation de l'ASPBO, il s'avère nécessaire de procéder au démoussage du toit du lavoir. Après étude des différents devis reçus, nous décidons de faire appel à l'entreprise LD couverture implantée à Bucey, qui offre une solution pour 704 € en proposant gracieusement une partie des travaux. Sera effectué un démoussage par nettoyage manuel des tuiles, suivi de l'application d'un produit anti-mousse. Nous donnons notre accord pour ce dernier devis.

7/ TRAVAUX AU CHEMIN DU MONUMENT :

Suite aux trois solutions présentées par trois entreprises de travaux publics (réhausse ou déviation du chemin, pose de puisards sur la longueur) nous avons fait appel à un bureau d'études afin de déterminer la meilleure conduite à tenir. Celui-ci nous propose : une solution consistant à reprofiler le chemin venant des champs, en hauteur et en déclivité, créer un fossé le longeant, et installer une dizaine de « brise-vagues » visant à stopper la course de l'eau lors de violentes pluies. D'autre part le chemin serait renforcé en revêtement bi-couche, et la partie basse entre le carrefour avec la rue des Combattants d'AFN et la rue JT Bonnemain sera goudronnée, pourvue d'un caniveau, en lisière ou central, et complétée d'un gros puisard à son arrivée sur la rue JT Bonnemain. L'ensemble des travaux se monterait à environ 90 000 € TTC. Les frais prévus seront inscrits au budget 2017 en dépense d'investissements. Après acceptation par le Conseil, une réunion sera faite en présence des experts et des riverains concernés. Une opération de bornage sera effectuée avant le démarrage du chantier. Nous décidons d'un commun accord de la mise en route de la procédure, en vue d'effectuer ces travaux au cours du second semestre 2017.

8/ CREATION DE POSTE – ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL :

M. le Maire expose au conseil que compte tenue de la charge de travail au niveau des espaces verts, il souhaite créer un poste d'adjoint technique territorial en vue de recruter un agent contractuel dont la rémunération ne dépasserait pas l'échelon 9. Accepté à l'unanimité.

9/ BOITE A LIVRES :

L'association Agir pour la lecture et vaincre l'illettrisme, en collaboration avec le Lion's Club de Troyes, propose la mise en place dans certaines communes de l'Aube (dont nous faisons partie) d'une « boîte à livres », sorte de petite cabane située en extérieur dont l'accès est libre à tous, petits et grands, gratuitement et à toute heure, pour y retirer (ou y déposer !) des livres pour enfants et adultes, solution plus pratique qu'un point lecture ouvert seulement à certaines heures. Il suffit d'une personne responsable pour surveiller la boîte. Le montant de l'installation serait d'environ 400 €. Nous sommes unanimes pour signer et envoyer le protocole d'accord entre la municipalité et le Lion's Club.

10/ ECOLE DE MUSIQUE D'AIX EN OTHE :

Troyes Champagne Métropole n'ayant pas compétence pour intervenir dans la gestion de l'Ecole de Musique, Monsieur le Maire d'Aix en Othe a envoyé aux mairies des communes dont certains enfants fréquentent l'école de musique, un nouveau projet de tarification des leçons à mettre en application pour la rentrée 2017. Après nous en avoir fait lecture, M. le maire propose de mettre la question à l'ordre du jour d'un prochain conseil pour étudier de plus près les propositions de financement du maire d'Aix en Othe.

11/ QUESTIONS DIVERSES

a/ Un habitant de Fontvannes souhaiterait acheter à la commune de Bucey un petit terrain de friches situé vers le moulin de Cliquat pour unifier la surface qu'il possède déjà à cet endroit, en proposant la somme de 1000 €. Il procède régulièrement à un entretien écologique de ses terrains, situés en bordure de Vanne, et cette petite surface étant pratiquement inaccessible pour nous, nous serions favorables à sa demande. La question sera mise à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

b/ Nous aurions possibilité, grâce à notre adhésion à TCM, de profiter d'une navette de la TCAT qui desservirait les communes de Vauchassis, Prugny, Messon, Fontvannes, Bucey, Thuisy et Estissac, trois fois par jour, et trois jours par semaine, aller et retour. Ce serait une bonne solution pour les personnes n'ayant pas de moyen de transport de se rendre par exemple à Estissac pour y faire quelques courses, etc... Nous prévoyons de nous renseigner sur les tarifs, et en reparlerons lors d'une prochaine réunion.

c/ Tenue du bureau de vote dimanche 18/6 élections législatives : les horaires de présence sont adoptés par chacun.

d/ M. le maire a reçu une invitation à assister à l'arrivée du Tour de France jeudi 7 juillet. Il n'y donne pas suite.

e/ Fête de la musique vendredi 23/06 : nous faisons un dernier point sur son organisation.

La séance est levée à 22 h 40.